

Au sujet du projet de PLU 2023 ,

Proposition de terrains à bâtir le plus large possible pour les héritiers de la famille GUERRE .

Direction Chavanatte , Lepuix-Neuf , Faverois . A Suarce , de part et d'autre du chemin de la Gassette , sur toute sa longueur . La partie droite , en descendant , de la rue de l'église , au cœur du village .

En direction de Vellescot : prévoir une zone artisanale et le recul de la pancarte d'entrée du village au dernier des 4 virages . Récupération des parcelles 102 , 103 , 104 , 105 , 107 , 108 , 110 , 111 pour la zone artisanale .

Le dernier PLU établi a provoqué une réunion publique dans un tollé de contestations . Il a été annulé par le conseil municipal . Je demande qu'une réunion publique soit organisée au terme de la procédure de ce nouveau PLU .

Depuis le POS mis en place en 1985 par Mr Thevenot , maire , modifié par lui-même , a permis de faire n'importe quoi . A l'heure actuelle , il y a un manque d'intégrité , de partis pris , de règlements de comptes . En règle générale , on met la population devant le fait accompli .

La mafia agricole pousse le bouchon un peu loin . Aujourd'hui , on réduit les surfaces constructibles de 10,3 ha ramenés à 5 7 ha , au profit de l'agriculture .

La dictature continue . On se permet de faire n'importe quoi dans tous les domaines . Je reviendrai sur beaucoup de sujets . Evidemment , si j'avais été élu avec une majorité , les choses auraient été différentes . Je suis un inconditionnel de la démocratie participative .

Le PLU A demandé par le maire Thevenot pour régler le problème du dépôt des matériels de construction , en direction de Vellescot . Ce terrain était classé en terrain agricole . Ce dépôt a-t-il été enregistré en mairie de Suarce ? . Dans ce PLU A , les propriétaires ont le dernier mot sur la classification des terrains agricoles en terrains à bâtir ( dixit 3 responsables d'un service administratif de Belfort ) . Je possède encore le document qui en parle . Cette réunion a fini en queue de poisson . 2 représentants de services administratifs ont quitté les lieux avant la fin de la réunion . Le débat final était de savoir si les exploitants agricoles avaient des suggestions à faire pour l'agrandissement de leur ferme . Seul le représentant de la chambre agricole était présent jusqu'à la fin de la réunion .

Réunion avec les exploitants agricoles dont je fais partie à part entière .

Mr Thevenot a interdit à madame Gamé Aline une nouvelle construction derrière chez elle , ainsi qu'au propriétaire qui voulait faire une maison sur sa propriété derrière la gare . Argumentation de Mr Thevenot : la Sarrée est une zone inondable .

Récemment , le maire Mr Dumortier a autorisé Mme Cerf a faire 2 maisons derrière chez elle , contrairement à Mme Gamé . Elle était conseillère municipale . Comme la plupart des conseillers , aurait-elle bénéficié d'avantages ? .

L'architecte d'urbanisme , à partir de la mairie , a défini une zone de construction allant jusqu'à 1 km de celle-ci . La partie de la Gassette , à l'intérieur du village , était-elle considérée comme terrain à bâtir ? . En direction de la route de Strueth , Julien Favé a eu l'autorisation de construire .

Un fait : la fille Garnier a construit en respectant le PLU et n'a pas pu centrer sa maison sur le terrain . Dans le même secteur , 3 maisons ont été bâties sans respecter le PLU . Personnellement , je n'ai pas le droit d'agrandir mon chalet 5 rue d'Alsace , car il est à fleur de la limite fixée par le PLU . Je propose que le terrain 74 soit constructible .

**LISTE DES TERRAINS PROPOSÉS À BÂTIR**

Au 14 , rue principale , succession Paul Guerre , lieu-dit le Village , section AB ,les terrains 75 , 76 , 77 . Possibilité de prévoir un accès de 6 m reliant la Sarrée . Rappel : un sentier existant depuis des décennies de 2 m figure sur le plan cadastral . Cette proposition concerne le terrain 77 .

Au 25 , rue principale , succession Pierre Guerre , des parcelles 139 , 140 , 141 , 150 avec possibilité d'accès par le chemin de la Gassette .

Possibilité de mettre sur pied un complexe social route de la Cendrière et de Dannemarie sur le creux des Fontenattes n° 74 , sur le haut des Fontenattes n° Z 166 .

Sur la Sarrée , lieu-dit Chinchères , terrain non remembering , classé le Village . Les parcelles 19 , 20 , 21 . A droite , après la maison d'habitation Klopfestein , un terrain agricole section 0W 12 .

Sur la Collonge , route de la Gare ( au carrefour allant à la cabane de chasse ) , parcelle 47 .

Direction Delle lieu-dit la nau Berne, les terrains 90 ( Guerre Paul ) , 93 ( Mr Wack ) , 94 ( forêt communale ) . Il serait possible de construire 3 maisons .

### **LA FORET**

Un rappel : l'ONF perçoit un pourcentage sur la vente des bois de chauffage et des grumes . La gestion de la forêt a toujours été un sujet épineux . Cela a commencé sous l'occupation . Les marchands de bois de chauffage sont toujours là .

Madame Hantz , garde forestière , ne s'est pas mêlée au problème du bois de chauffage . C'était la magouille . Le nouveau garde forestier a -t-il pris d'autres initiatives ? . A une époque , Mr Joseph Bertin ( 1° adjoint ) responsable de la forêt sous le mandat du maire Jean Favé , m'avait dit : « comme je me chauffe au fioul , je n'ai jamais pris un morceau de bois de la commune . Je contrôle le cubage sur la commune de Suarce du bois que l'on veut bien me montrer .

A une époque , une trentaine de coupes exploitées par an , 1/3 d'une coupe était exploité , rationnellement . Il faut une génération pour faire un arbre . Sauf une fois , une coupe exceptionnelle a été faite pour régler le scandale de la construction de la nouvelle église ( malfaçons , etc.. ) . Quelle est la position du conseil municipal et de la commission du bois sur les propositions de l'ONF ? . Le responsable de la forêt , Christian Hénigue , prend son rôle au sérieux , a des compétences . Il était temps d'oublier son prédécesseur ! . Il s'investit beaucoup , un des rares dans les travaux communaux . Pour des raisons de protection de la forêt , le bois ne devrait pas être sorti avant le 1° juin .

### **CONCLUSION**

Par rapport au précédent PLU imposé sans consultation préalable , rejeté par la commune , suite à une réunion publique houleuse , cette fois-ci la démocratie l'a emporté . Je propose à la sortie , une réunion publique . Chaque collectivité de France et de Navarre est gérée différemment par les élus . Nous sommes ici un cas dans les cas . Tout est fait en dépit du bon sens . Les générations futures en paieront les conséquences . Pour le moment , le football est concerné .

Quel sera le résultat de tout cela ? .Votre serviteur , qui a passé sa vie au service des autres , s'est désigné comme l'idiot du village . De nature renfermé , observateur , ne comprenant pas les injustices , aimant les rapports conviviaux , témoigne son profond respect à vous tous . Que celui qui a quelque chose à me reprocher vienne me le dire en face .

AMEN .

Fait à Suarce le 14/11/23 . L'idiot du village

François GUERRE